



LUXURY AUDIO

Lancement d'une augmentation de capital de 1,9 M€ ouverte à tous avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Prix de souscription : **1,87 € par action**, soit une **décote faciale de 15%**
- Parité : 9 DPS donnent droit de souscrire à 7 actions nouvelles
- **Opération sécurisée à 71% par des engagements de garantie** d'un actionnaire minoritaire, d'un investisseur institutionnel et de VEOM Group, actionnaire de référence de Cabasse, par compensation de créance de son compte courant d'actionnaire
- Détachement des DPS le 5 mars et période de souscription du 7 au 21 mars 2024
- Investissement éligible au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et au PEA PME-ETI
- **Visioconférence à destination des actionnaires** et de tous les investisseurs individuels **mercredi 6 mars 2024 à 18h00**

Plouzané, le 29 février 2024 - 7h00 - **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe (la « **Société** »), annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de 1,9 M€ (l'« **Opération** »).

RAISONS DE L'OFFRE

Cette augmentation de capital avec maintien du DPS, destinée en premier lieu aux actionnaires de Cabasse mais également ouverte à tous les investisseurs, vise à permettre à la Société de :

- renforcer son bilan et la doter de nouvelles ressources financières, permettant ainsi de sécuriser son horizon de trésorerie à plus de douze mois ;
- poursuivre l'élargissement de la gamme *Luxury Wireless Audio*, avec la sortie en 2024 de deux nouveaux produits phares, et le développement de solutions pour le compte d'une grande maison de luxe dans le cadre de l'accord de partenariat de marque et d'ingénierie acoustique qui a déjà donné lieu à la conception d'une première solution audio haute performance à la griffe de la marque, dont les livraisons ont débuté en 2023 ;
- étoffer le réseau de distribution, notamment à l'international, afin de continuer à étendre la part chiffre d'affaires à l'export sur les zones cibles : Amérique du nord, Asie, et Europe du Nord.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS vise ainsi à émettre 1 023 232 actions nouvelles au prix unitaire de 1,87 € par action, représentant une décote de 15% par rapport au cours de clôture de l'action Cabasse le 28 février 2024 (2,20 €) précédant la fixation du prix de l'émission par le Président-Directeur général).

Cette Opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

PERFORMANCE FINANCIÈRE RÉSILIENTE EN 2023, NETTE AMÉLIORATION AU 2ND SEMESTRE

Face à un environnement économique fortement dégradé, marqué par un ralentissement des ventes dans le *retail* et un redimensionnement de leurs stocks par les distributeurs au fil de l'année, Cabasse a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 9,3 M€ en 2023, en repli de -8%. Dans un marché mondial du *Wireless Home Audio* en net recul, la fin d'année a été marquée un rebond de l'activité (+7% au 4^{ème} trimestre vs. -15% sur les neuf premiers mois), portée notamment par les premières livraisons des solutions audio hautes performances dans le cadre de l'accord de partenariat de marque et d'ingénierie acoustique avec une grande maison de luxe.

Sous l'effet de la montée en gamme des solutions audio haute-fidélité (gamme *Luxury Wireless Audio*), de la montée en puissance des livraisons pour la grande maison de luxe et de coûts d'approvisionnement normalisés au 2nd semestre, l'exercice 2023 témoignera d'une amélioration significative de la marge brute (en valeur) et du taux de marge brute de la Société. Sur la base des travaux d'arrêté des comptes annuels consolidés (en cours d'audit), le taux de marge brute devrait être voisin de 45% en 2023¹, contre un taux de marge brute de 40,0% en 2022.

Sur le plan de la rentabilité, sous l'effet de l'amélioration de la marge brute, Cabasse s'attend à renouer avec un EBITDA² positif sur l'ensemble du 2nd semestre 2023¹ (vs. -0,8 M€ de perte d'EBITDA au 1^{er} semestre 2023). Sur l'ensemble de l'exercice 2023, Cabasse devrait ainsi enregistrer un niveau d'EBITDA proche de celui de 2022¹ (rappel : -0,2 M€ de perte d'EBITDA en 2022).

Sur la base de ces estimations, le résultat net de la Société devrait également être repassé légèrement positif au 2nd semestre 2023¹, pour la première fois depuis le 2nd semestre 2021, contre une perte nette de -1,3 M€ au 1^{er} semestre 2023 et de -0,8 M€ au 2nd semestre 2022.

À fin 2023, Cabasse disposait d'une trésorerie disponible de 0,7 M€¹ et de dettes financières de 4,3 M€¹, dont 2,5 M€ de prêts garantis par l'État (PGE). Au 31 décembre 2023, le montant des obligations convertibles (quasi-fonds propres), échéance décembre 2027, était de 2,5 M€, avec un cours de conversion de 14,13 €.

Alain Molinié, Président-Directeur général de Cabasse commente :

« Dans un contexte économique affecté par les tensions inflationnistes et la baisse de la demande dans le retail après le cycle post-pandémie, nous avons continué à recueillir les effets bénéfiques du positionnement premium de notre marque et la montée en gamme dans l'univers du luxe. Notre marge brute devrait ainsi ressortir aux alentours de 45% en 2023, conforme au niveau normatif des plus grands acteurs mondiaux de notre secteur, contre 38,0% de marge brute en 2021, 40,0% en 2022.

Nous poursuivons l'extension de notre gamme Luxury Audio sans-fil, avec la sortie de deux nouveaux produits phares pour cette gamme en 2024. En outre, nous collaborons au développement de la griffe audio d'une grande maison de luxe, avec des solutions audio hautes performances dotées de qualités sonores exceptionnelles. Les premières livraisons à cette maison de luxe ont été effectuées en fin d'année 2023 et nous travaillons déjà sur le développement d'un second produit pour cette même maison en vue d'une commercialisation future.

Le retour à la croissance des ventes en 2024 sera conditionné par l'évolution favorable du contexte économique, et notamment de la consommation dans le retail. Nous lançons cette augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires pour poursuivre ces développements et renforcer notre bilan avec de nouvelles ressources financières afin de placer la Société en position de capter les opportunités de croissance dès la reprise de ses marchés.

À long terme, notre ambition demeure de faire de Cabasse l'un des leaders mondiaux du segment Wireless du Luxury Home Audio, porté par la dématérialisation des sources audio en mode Hi-Res (haute-résolution) démocratisant des solutions audio haut-de-gamme au-delà de la « niche » des audiophiles. »

¹ Donnée estimative (en cours d'audit) sur la base des travaux d'arrêté des comptes annuels consolidés 2023.

² L'EBITDA est défini par le résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations et incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

HORIZON DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la trésorerie disponible fin 2023, la Société considère que le produit net de l'offre à 100%, soit 1,69 M€, lui permet de disposer d'un horizon de trésorerie de plus de douze mois. Il en serait de même en cas de réalisation de l'émission à 75% sans la souscription de VEOM Group, soit un encaissement net de trésorerie de 1,27 M€.

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

○ Capital social avant l'Opération

À la date du lancement de l'Opération, le capital social de Cabasse est composé de 1 315 589 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 €, inscrites aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris.

○ Codes de l'action et du DPS

Libellé : CABASSE

Code ISIN de l'action : FR001400DIY6

Mnémonique de l'action : ALCAB

Code ISIN du DPS : FR001400OF92

Classification ICB : 40203010 – Consumer Electronics

Lieu de cotation : Euronext Growth® à Paris

○ Cadre juridique de l'Opération

Faisant usage de la délégation conférée par la 7^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2023, le Conseil d'administration de Cabasse, lors de sa séance du 22 février 2024, a approuvé le principe d'une augmentation de capital réalisée avec maintien du DPS et a subdélégué tous pouvoirs au Président-Directeur général à l'effet de procéder au lancement de l'émission et d'en arrêter définitivement toutes les conditions. Le 28 février 2024, le Président-Directeur général a décidé de mettre en œuvre la subdélégation et de procéder au lancement de l'augmentation de capital.

○ Nature de l'Opération et nombre d'actions émises

La levée de fonds proposée par la Société porte sur une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) à travers l'émission de 1 023 232 actions nouvelles. Il n'est pas prévu de clause d'extension.

Le nombre d'actions nouvelles à émettre pourra être augmenté dans la limite de 1 028 500, en cas d'exercice d'instruments financiers donnant accès au capital avant le détachement des droits préférentiels de souscription prévu le 5 mars 2024.

Les actions nouvelles qui seront émises feront l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur Euronext Growth® à Paris. Leur inscription est prévue le 28 mars 2024, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR001400DIY6).

○ Prix de souscription des actions nouvelles

1,87 € par action nouvelle, représentant une décote de 15% par rapport au cours de clôture de l'action Cabasse le 28 février 2024 (2,20 €) précédant la fixation du prix de l'émission par le Directeur général et une décote de 13% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit (2,16 € compte tenu de la valeur théorique du DPS qui s'élève à 0,04 €).

○ Montant de l'Opération

Le montant brut total de l'émission s'élève à 1 913 443,84 € correspondant au produit d'émission de 1 023 232 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 1,87 €.



Dans l'hypothèse d'une souscription à 100% de l'Opération, le montant net total de l'Opération (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Opération) s'élèverait à environ 1,69 M€.

Selon les hypothèses, le produit net de l'opération ressort à :

En M€	Emission à 75%	Emission à 100%
Produit brut	1,44 M€	1,91 M€
Dépenses liées à l'émission*	0,17 M€	0,22 M€
Produit net	1,27 M€	1,69 M€

* En ce compris le montant de la rémunération relative aux engagements de souscription au titre de la garantie (soit 56 K€), ainsi que les autres frais liés à l'émission.

○ Attribution des droits préférentiels de souscription

À l'issue de la séance de Bourse du 4 mars 2024, les actionnaires de Cabasse recevront 1 DPS pour chaque action Cabasse détenue (soit au total 1 315 589 DPS émis, ce nombre pouvant être augmenté dans la limite de 1 322 357, en cas d'exercice d'instruments financiers donnant accès au capital avant le détachement des droits préférentiels de souscription prévu le 5 mars 2024).

○ Modalités de souscription des actionnaires de Cabasse

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence **(i)** aux porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes (compte-titres, PEA ou PEA PME-ETI) à l'issue de la journée du 4 mars 2024 qui se verront attribuer le 5 mars 2024 un (1) DPS pour chaque action existante détenue et **(ii)** aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- **à titre irréductible**, à raison de 9 DPS pour 7 actions nouvelles,
- **à titre réductible**, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant via l'exercice de leurs DPS à titre irréductible. Seules les actions nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Les titulaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 9) devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché Euronext Growth® à Paris du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché Euronext Growth® à Paris pendant la période de cotation des DPS, du 5 au 19 mars 2024 inclus, sous le code ISIN FR001400OF92.

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 7 et le 21 mars 2024 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 1,87 € par action nouvelle. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à l'issue de la période de souscription, soit le 21 mars 2024 à la clôture de la séance de Bourse, et leur valeur sera nulle.

○ Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, pourra souscrire à l'Opération à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 21 mars 2024 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 1,87 € par action nouvelle demandée.



Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'Opération, étant précisé que le Conseil d'administration disposera de la faculté de répartir librement les actions nouvelles non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

○ **Modalités de souscription des investisseurs non actionnaires de Cabasse**

Tout investisseur qui ne serait pas actionnaires de la société Cabasse, peut souscrire de deux manières :

- soit en faisant l'acquisition en Bourse de DPS du 5 au 19 mars 2024 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge du compte-titre et en exerçant, au plus tard le 21 mars 2024, les DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est le FR001400OF92.
- soit en souscrivant à titre libre jusqu'au 21 mars 2024 inclus. Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de UPTEVIA- 90-110 Esplanade du Général De Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier habilité.

○ **Garantie**

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

○ **Engagements de souscription et de garantie**

La société a d'ores et déjà reçu des engagements de souscription à hauteur de 71% du montant brut de l'Opération, soit 1 350 000 €, à travers des engagements de souscription à titre libre :

- (i) **Un actionnaire minoritaire**, personne physique détenant environ 1,6% du capital social de Cabasse, s'est engagé à investir à titre libre pour un montant de maximum 500 000 €. En contrepartie de cet engagement de garantie, il percevra une commission égale à 7% HT du montant de son engagement (soit un montant global de 35 000 € HT) ;
- (ii) **Maitice Gestion** s'est engagé à investir à titre libre pour un montant de maximum 300 000 €. En contrepartie de cet engagement de garantie, Maitice Gestion percevra une commission égale à 7% HT du montant de son engagement (soit un montant global de 21 000 € HT) ;

Ces engagements de garantie seront déclenchés dans le cas où les actions nouvelles n'auraient pas été souscrites à hauteur de 100% à la clôture de la période de souscription à titre irréductible et réductible. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible et réductible, seront réparties au prorata des engagements de garantie.

Parallèlement, **VEOM Group**, actionnaire détenant environ 39% du capital social de Cabasse, s'est engagé à investir à titre libre pour un montant maximum de 550 000 € par compensation avec la créance de son compte courant d'actionnaire. Cet engagement sera déclenché dans le cas où les actions nouvelles n'auraient pas été souscrites à hauteur de 75% à la clôture de la période de souscription à titre irréductible et réductible. VEOM Group n'a pas l'intention d'exercer les DPS attachés aux actions Cabasse qu'elle détient.

La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires.

○ **Cotation des droits préférentiels de souscription**

Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, du 5 au 19 mars 2024 inclus, sous le code ISIN FR001400OF92.

À défaut de souscription avant le 21 mars 2024 inclus ou de cession de ces DPS avant le 19 mars 2024, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

○ **Caractéristiques des actions nouvelles**

Jouissance : les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Selon le



calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en comptes le 28 mars 2024.

Devise d'émission des actions nouvelles : L'émission des actions nouvelles est réalisée en euro.

Cotation des actions nouvelles : Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris, le 28 mars 2024. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat du dépositaire. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Growth® et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR001400DIY6 et le mnémonique ALCAB.

○ **Calendrier indicatif de l'Opération**

22 février 2024	Décision du Conseil d'administration approuvant le principe de l'opération
28 février 2024	Décision du Président-Directeur général relative à la mise en œuvre de l'opération et fixant ses modalités définitives
29 février 2024	Diffusion du communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital
1^{er} mars 2024	Publication de l'avis aux actionnaires au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)
4 mars 2024	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes se verront attribuer des DPS
5 mars 2024	Détachement des DPS et début de leur cotation sur Euronext Growth® sous le code ISIN FR001400OF92
7 mars 2024	Ouverture de la période de souscription – Début de la période d'exercice des DPS
19 mars 2024	Fin de la cotation des DPS
21 mars 2024	Clôture de la période de souscription – Fin de la période d'exercice des DPS
26 mars 2024	Diffusion du communiqué de presse annonçant le montant définitif de l'Opération
28 mars 2024	Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles sous le code ISIN FR001400DIY6

RÉPARTITION DU CAPITAL

○ **Répartition du capital avant l'Opération**

Actionnaires	Avant l'Opération			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	511 083	38,85%	1 022 166	55,96%
Administrateurs	139 159	10,58%	139 159	7,62%
Veom (holding dirigeants)	57 908	4,40%	57 908	3,17%
Flottant	607 439	46,17%	607 439	33,25%
TOTAL	1 315 589	100,00%	1 826 672	100,00%

- **Répartition du capital après l'Opération** (réalisation de l'augmentation de capital à 100% sans la souscription de VEOM Group par compensation du compte courant d'actionnaire)

Actionnaires	Après l'Opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100% sans souscription de VEOM Group)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	511 083	21,85%	1 022 166	35,87%
Administrateurs	139 159	5,95%	139 159	4,88%
Veom (holding dirigeants)	57 908	2,48%	57 908	2,03%
Flottant	1 630 671	69,72%	1 630 671	57,22%
TOTAL	2 338 821	100,00%	2 849 904	100,00%

- **Répartition du capital après l'Opération** (réalisation de l'augmentation de capital à 75% sans la souscription de VEOM Group par compensation du compte courant d'actionnaire)

Actionnaires	Après l'Opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75% sans souscription de VEOM Group par compensation du compte courant d'actionnaire)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	511 083	24,54%	1 022 166	39,40%
Administrateurs	139 159	6,68%	139 159	5,36%
Veom (holding dirigeants)	57 908	2,78%	57 908	2,23%
Flottant	1 374 870	66,00%	1 374 870	53,00%
TOTAL	2 083 020	100,00%	2 594 103	100,00%

- **Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action**

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des fonds propres consolidés au 30 juin 2023³ et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 28 février 2024) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en €)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles	1,67 €	3,55 €
Après émission de 1 023 232 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,76 €	2,90 €
Après émission de 767 431 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 75%	1,75 €	3,01 €

* sur la base d'un nombre d'actions existantes de 1 315 589 au 28 février 2024

** en tenant compte de l'émission de 297 677 actions nouvelles susceptibles d'être créées ce jour provenant de :

- 176 928 obligations convertibles en actions souscrites par Eiffel Investment Group⁴ ;

³ Les fonds propres consolidés correspondent aux capitaux propres auxquels s'ajoutent le montant des obligations convertibles (quasi-fonds propres) pour 2 562 K€ au 30 juin 2023.

⁴ lire le communiqué de presse du 12 décembre 2022 : [lien vers le communiqué de presse du 12 décembre 2022](#)



- 1 086 312 BSA_{FIDÉLITÉ} en circulation (BSA_{FIDÉLITÉ} émis et attribués le 5 décembre 2023 au profit de certains actionnaires de Cabasse, l'exercice de 10 BSA_{FIDÉLITÉ} donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle⁵) ;
- 12 118 actions gratuites en cours de période d'acquisition.

○ **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 28 février 2024) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (%)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	0,82%
Après émission de 1 023 232 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,56%	0,50%
Après émission de 767 431 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 75%	0,63%	0,55%

* sur la base d'un nombre d'actions existantes de 1 315 589 au 28 février 2024

** en tenant compte de l'émission de 297 677 actions nouvelles susceptibles d'être créées ce jour provenant de :

- 176 928 obligations convertibles en actions souscrites par Eiffel Investment Group⁶ ;
- 1 086 312 BSA_{FIDÉLITÉ} en circulation (BSA_{FIDÉLITÉ} émis et attribués le 5 décembre 2023 au profit de certains actionnaires de Cabasse, l'exercice de 10 BSA_{FIDÉLITÉ} donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle⁵) ;
- 12 118 actions gratuites en cours de période d'acquisition.

ÉLIGIBILITE DE L'OPERATION AU DISPOSITIF 150-0 B TER DU CGI (REMPLOI DE PLUS-VALUE DE CESSION)

En cas d'apport de titres à une société contrôlée par l'apporteur, la plus-value est placée en report d'imposition (article 150-0 B ter du Code général des impôts). La cession dans un délai de trois ans des titres apportés a pour effet de mettre fin à ce report d'imposition, sauf si la société s'engage à réinvestir 60% du produit de la cession dans une activité économique dans un délai de deux ans à compter de la cession. Le produit de cession peut notamment être investi dans la souscription en numéraire au capital initial ou à l'augmentation de capital d'une ou de plusieurs sociétés qui remplissent les conditions prévues à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts. A ce titre, l'opération d'augmentation de capital constitue un réinvestissement éligible au maintien de la plus-value d'apport en ce qui concerne la nature du réinvestissement.

Les autres conditions d'application du dispositif indépendantes de la Société (délai et seuil de réinvestissement, conservation des nouveaux titres, etc.) devront également être respectées par le souscripteur. Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ce régime sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Enfin, Cabasse rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans le document d'information établi à l'occasion de son introduction en Bourse le 16 novembre 2022, disponible sur le site internet de la Société (www.cabasse-bourse.com), rubrique Documents financiers, section Autres documents.

⁵ lire le communiqué de presse du 30 novembre 2023 : [lien vers le communiqué de presse du 30 novembre 2023](#)

⁶ lire le communiqué de presse du 12 décembre 2022 : [lien vers le communiqué de presse du 12 décembre 2022](#)

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix du marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

PARTENAIRES DE L'OPERATION



Conseil financier



Conseil juridique



Communication financière

VISIOCONFERENCE DESTINEE AUX ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS INDIVIDUELS

Cabasse organise une visioconférence ouverte à ses actionnaires et à tous les investisseurs individuels, dans le cadre de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de 1,9 M€.

La visioconférence se tiendra :

MERCREDI 6 MARS 2024 À 18H00

À l'occasion de cette visioconférence, **Alain Molinié, Président-Directeur général de Cabasse**, commentera les récents **faits marquants** de la Société, les **principales modalités** de cette augmentation de capital et **répondra aux questions des actionnaires** de Cabasse et des investisseurs.

Les actionnaires et investisseurs peuvent adresser leurs questions en amont de la visioconférence par mail à cabasse@actus.fr.

Pour vous inscrire à cette visioconférence, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

[Lien d'inscription à la visioconférence du mercredi 6 mars 2024 à 18h00](#)



Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'augmentation de capital sur www.cabasse-bourse.com

À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Cabasse est détenu à 38,85% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALCG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémorique ALCAB.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE
Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS
Relations investisseurs
Mathieu Omnes
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

ACTUS
Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr



DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Cabasse estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Cabasse qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Cabasse ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Cabasse d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Cabasse n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.